



## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2010-2011

---

CC/pk

### Commission des Finances et du Budget

#### Procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2010

##### ORDRE DU JOUR :

1. 6200 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011  
- Rapporteur: M. Alex Bodry  
- Présentation et adoption du projet de rapport
2. 6170 Projet de loi concernant les organismes de placement collectif et modifiant la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu  
- Rapporteur : Monsieur Lucien Thiel  
- Présentation et adoption d'une série d'amendements

\*

Présents: M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Marcel Oberweis en remplacement de M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Clement en remplacement de M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Lucien Thiel, M. Michel Wolter

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

Mme Carole Closener, de l'administration parlementaire

Excusés: M. Fernand Boden, M. Norbert Hauptert

\*

Présidence: M. Michel Wolter, Président de la Commission

\*

1. 6200 **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2011**

Le rapporteur du projet de loi, M. Alex Bodry présente les grandes lignes de son projet de rapport, pour les détails duquel il est prié de se référer aux documents envoyés par courrier électronique les 27 et 29 novembre 2010.

Le projet de rapport est adopté avec une majorité de huit voix pour et quatre voix contre (MM. François Bausch, Xavier Bettel, Gast Gibéryen et Claude Meisch).

## **2. 6170 Projet de loi concernant les organismes de placement collectif et modifiant la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu**

Le rapporteur du projet de loi informe les membres de la Commission que l'intitulé du projet de loi sera modifié conformément à l'intitulé utilisé par le Conseil d'Etat dans son avis du 23 novembre 2010. Le nouvel intitulé aura la teneur suivante:

### **Projet de loi concernant les organismes de placement collectif et**

- **portant transposition de la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) (refonte);**
- **portant modification:**
  - **de la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif;**
  - **de la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;**
  - **de l'article 156 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.**

M. Lucien Thiel présente aux membres de la Commission un amendement qui a la teneur suivante:

### **Amendement concernant l'article 31**

L'amendement a trait à l'opposition formelle émise par le Conseil d'Etat à l'égard de l'article 31. Le Conseil d'Etat a motivé cette opposition formelle par la considération que l'article 31, au lieu de renvoyer à un règlement CSSF, devrait spécifier dans le texte de la loi elle-même quelles sont les conditions et modalités auxquelles peut être soumise la création de parts bénéficiaires ou titres similaires.

La Commission entend rencontrer les observations de la Haute Corporation en supprimant l'article 31.

En conséquence de cet amendement, les articles subséquents sont renumérotés.

L'amendement est adopté à l'unanimité des membres de la Commission.

Une lettre d'amendement sera envoyée au Conseil d'Etat dans les meilleurs délais.

Au cas où l'avis complémentaire du Conseil d'Etat serait émis le 7 décembre, les membres de la Commission conviennent de se réunir le 8 décembre 2010 à 11 heures afin d'analyser l'avis complémentaire, d'examiner et d'adopter un projet de rapport.

### 3. Divers

Monsieur le Ministre des Finances informe les membres de la Commission sur les modalités pratiques du plan d'aide à l'Irlande. L'aide financière d'un montant total d'environ 85 milliards d'euros sera financée par le Fonds monétaire international (FMI), le Mécanisme européen de stabilisation financière (EFSM) et la Facilité européenne de stabilité financière (EFSF), avec en complément des prêts bilatéraux de certains Etats membres. Ce plan d'aide fera de l'Irlande le deuxième pays de la zone euro, après la Grèce, à recevoir un soutien financier.

Luxembourg, le 30 novembre 2010

La secrétaire,  
Carole Cloener

Le Président,  
Michel Wolter